



Annonce d'absence

Personne qui annonce l'absence

Parent placeur Nom/prénom : _____

Pour les enfants :

Nom et prénom _____

Nom et prénom _____

Nom et prénom _____

AMF Nom/prénom : _____

Date/s d'absence du _____ au _____

Dans le cas où le délai réglementaire n'est pas respecté (deux mois pour la fin d'un mois), l'absence sera facturée.

La structure de coordination se tient à la disposition des familles qui souhaitent une solution de remplacement durant l'absence de l'AMF qui doit être annoncée avec 2 mois de préavis (sauf en cas de maladie, d'accident ou situation exceptionnelle). L'AFJ ne peut pas garantir de solution de remplacement, mais s'efforcera de répondre aux demandes qui lui parviennent, en fonction des disponibilités du réseau.

Date et signature de la personne qui annonce l'absence

Date X _____ Signature X _____

Ce formulaire est à transmettre à l'ARAJ Broye à Payerne et dans tous les cas l'AMF et les parents s'informent mutuellement.